



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2021_029

ARRÊTÉ MUNICIPAL
réglementant le stationnement sur
la place Justin Clanet

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1 et 2, L.2213-2 et L.2224-18 ;

Vu le code de la route ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL_2015_015 en date du 5 juin 2015 relative à la création d'un marché ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL_2020_035 en date du 17 juin 2020 modifiant le marché hebdomadaire communal ;

Vu les arrêtés municipaux n°AR_2015_011 & AR_2020_022 portant règlement général du marché communal ;

Vu la demande présentée par Madame Agnès Rael-Dorain, présidente de l'association "Le Petit marché de Soueix" ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules afin de sécuriser la circulation des usagers en parallèle du déroulement du marché hebdomadaire communal ;

ARRÊTE

Article premier : L'article 10 de l'arrêté n°AR_2020_022 est ainsi modifié : "Du 01/06 au 15/09", au lieu de : "Du 01/07 au 15/09". Le reste demeure inchangé.

Article 3 : À compter du 16 juin 2021, le stationnement des véhicules est interdit sur la place Justin Clanet les mercredis du 1^{er} juin au 15 septembre.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de service de la commune de Soueix-Rogalle ainsi qu'aux véhicules de secours.

Article 4 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.

Article 5 : Madame la maire, Madame la présidente de l'association et Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie d'Oust-Massat sont chargés, chacun en ce qui le

Arrêté réglementant le stationnement sur la place Justin Clanet

concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles.

Fait à Soueix-Rogalle, le 10 juin 2021,
Christiane BONTÉ, Maire de Soueix-Rogalle

